



Association STOP AMBROISIE

LETTRE D'INFORMATION

Juin 2010

L'ambroisie fait salle comble à la Préfecture de la Drôme

Le 16 juin, la Préfecture de la Drôme et l'ARS 26 (Agence Régionale de Santé, ex DDASS) ont organisé une demi-journée d'information au profit des **Référents Ambroisie communaux**, tout récemment nommés.

La salle de réunion était pleine à craquer de référents ambroisie, de maires, de services ayant à voir avec le sujet. En effet, plus de 150 communes avaient répondu au premier appel de l'ARS 26, sur les quelques 369 communes que compte le Département. Ce résultat remarquable pourrait s'expliquer ainsi :

- D'une part, l'annonce d'un plan de lutte novateur a dû exciter la curiosité et susciter de l'espoir,
- D'autre part, l'idée de lutter contre l'ambroisie commence à faire son chemin. C'est le résultat d'un travail assidu réalisé depuis une dizaine d'années par de nombreux acteurs tant administratifs qu'associatifs, collectivités ou particuliers zélés.

L'objectif était de présenter la **nouvelle stratégie de lutte contre l'ambroisie** mise en place au niveau de l'ensemble du Département, dans laquelle ces référents ambroisie sont appelés à tenir un rôle déterminant.

Ce n'est pas tant le concept du "référent ambroisie" qui est novateur (il y en existe déjà dans les Départements de l'Isère et du Rhône). Ce qui est novateur, c'est l'ambition d'étendre ce dispositif à l'ensemble des communes du Département, **systématiquement**, afin d'amener de la **cohérence et de l'efficacité** au dispositif de lutte. Il y a longtemps que les observateurs recommandaient la généralisation de la lutte à l'échelle du territoire (à l'instar de la Suisse), et stigmatisaient le "mitage" actuel des actions. C'est maintenant chose faite dans la Drôme qui fait ainsi figure de Département pionnier.

Pour être vraiment opérants, les référents devront d'une part recevoir une **formation**, et d'autre part **être animés**; ce qui devrait pouvoir être fait au niveau des Communauté de communes.

Stop Ambroisie a réalisé une formation et la présentera début juillet à une Communauté d'agglomération du Département.

Le **groupe de travail "Réglementation"** a fait état de ses travaux : simplification des procédures, progressivité des sanctions, entrée en jeu de la Gendarmerie et du Parquet. Les maires auront enfin les moyens d'appliquer l'arrêté préfectoral.

Il faut ici saluer la détermination de la Préfecture et l'important travail réalisé par l'ARS 26 qui tranchent avec l'attitude minimaliste du Conseil Général 26 dont nous espérons sincèrement la très prochaine évolution.

Philippe de Goustine
Président

Mairie de Saint Jean de Muzols 07300

stop.ambroisie@gmail.com

www.stopambroisie.com